

## **La place du latin et du grec dans les enseignements au collège à compter de la rentrée 2016.**

### **La circulaire du 30 juin 2015 précise :**

*Un élève peut ainsi suivre l'enseignement pratique interdisciplinaire « Langues et cultures de l'Antiquité » en classes de cinquième, quatrième et troisième. Il peut en outre suivre, de la classe de cinquième à la classe de troisième, l'enseignement de complément de latin et, en classe de troisième, l'enseignement de complément de grec. Les langues et cultures de l'Antiquité jouent un rôle important dans l'acquisition de la culture commune et la construction de la citoyenneté, pour leur dimension linguistique comme pour l'apprentissage de l'histoire des civilisations. Les enseignements de complément de latin et de grec sont pris en charge par les professeurs de lettres classiques, qui ont en outre vocation, avec les professeurs d'autres disciplines, à être mobilisés pour la prise en charge de l'enseignement pratique interdisciplinaire « Langues et cultures de l'Antiquité ».*

A la lumière de ce texte et des autres textes officiels, nous formulons ci-après quelques principes.

### **Le Latin et le Grec dans le futur cycle 4 sont enseignés sous trois modalités distinctes :**

#### **1) Le Latin et le Grec inclus dans le cours de Français :**

« Les éléments fondamentaux des apports du latin et du grec à la langue française feront l'objet d'un enseignement dans le cadre des cours de français »

[http://eduscol.education.fr/cid87584/le-college-2016-questions-reponses.html?mdctab=33035#le\\_latin](http://eduscol.education.fr/cid87584/le-college-2016-questions-reponses.html?mdctab=33035#le_latin))

- Tous les professeurs de Lettres classiques et modernes ont donc à dispenser cet enseignement.
- Une concertation de tous les professeurs de Lettres est de ce fait éminemment souhaitable, pour réfléchir à des éléments de progression commune qui prennent en compte les apports du latin et du grec ; elle prendra appui sur les programmes des cycles 3 et 4 publiés au B.O. spécial du 26 novembre 2015 :  
<http://www.education.gouv.fr/cid95812/au-bo-special-du-26-novembre-2015-programmes-d-enseignement-de-l-ecole-elementaire-et-du-college.html>

#### **- en 6<sup>ème</sup> :**

- a) pour éclairer la thématique du monstre à l'occasion de la lecture d'extraits de l'*Odyssee* d'Homère et des *Métamorphoses* d'Ovide (page 124 du B.O.).
- b) pour éclairer la thématique « Résister au plus fort : ruses, mensonges et masques », dans laquelle l'on doit étudier « une pièce de théâtre (de l'Antiquité à nos jours) ».

- **au cycle 4 :**

Mentionnons d’abord le paragraphe « Le français et les langues anciennes » (page 253 du B.O.) :

*L'enseignement du français rencontre à tout moment les langues anciennes ; elles permettent de découvrir des systèmes graphiques et syntaxiques différents ; elles fournissent des sujets de réflexion sur l'histoire de la langue, la production du vocabulaire et le sens des mots ; elles ouvrent les horizons et les références culturelles qui n'ont jamais cessé de nourrir la création littéraire, artistique et scientifique. Elles sont donc au carrefour de l'enseignement de la langue française et des langues romanes, du programme d'histoire, de l'histoire des arts (peinture, sculpture, architecture, art lyrique, théâtre...) et des enseignements artistiques. Elles sont des ressources de lectures autour de l'étude des mythes, des croyances et des héros. Elles permettent de constituer des collections d'œuvres, de s'en inspirer pour des réécritures personnelles ou l'étude de transpositions modernes des vieux mythes (théâtre, cinéma, roman, poésie) ; elles peuvent aussi donner lieu à l'exploration du patrimoine archéologique local.*

Autres indications à exploiter dans le B.O.:

- a) pour « Maitriser la structure, le sens et l'orthographe des mots » au cycle 4 (page 243) en proposant des « Observations morphologiques : dérivation et composition, étymologie et néologie, graphie des mots, notamment à partir d'éléments latins et grecs ». Dans la colonne « Activités », on lit « Constitution de famille de mots à partir de racines latines courantes ; quelques exemples d'étymons grecs appartenant au vocabulaire savant et scientifique, en lien avec les différentes disciplines ».
- b) pour éclairer, en 5<sup>ème</sup> la thématique « Héros : héroïnes et héroïsmes », dans laquelle on doit étudier « des extraits d'œuvres épiques, de l'Antiquité au XXI<sup>e</sup> siècle ».
- c) pour éclairer, en 4<sup>ème</sup> la thématique « Dire l'amour », dans laquelle on doit étudier « un ensemble de poèmes d'amour, de l'Antiquité à nos jours ».
- d) pour éclairer, en 3<sup>ème</sup> la thématique « Dénoncer les travers de la société », dans laquelle on doit étudier « des œuvres ou textes de l'Antiquité à nos jours, relevant de différents genres ou formes littéraires (particulièrement poésie satirique, roman, fable, conte philosophique, pamphlet) ». A noter que l'adverbe « particulièrement » n'interdit pas le genre théâtral.

**2) L'Enseignement de complément de latin et de grec (1h en 5<sup>ème</sup>, 2h en 4<sup>ème</sup>, 2h en 3<sup>ème</sup>)**

- Les 5 heures sont à prendre sur la dotation complémentaire allouée à l'établissement (2h 45 par division en 2016-2017, 3h à partir de la rentrée 2017).
- Il est assuré par un professeur de lettres classiques, ou, à défaut, par un professeur de lettres modernes chargé de cet enseignement (dans ce cas, sur validation conjointe du chef d'établissement et de l'inspection pédagogique régionale).
- Il débute en classe de 5<sup>ème</sup>.
- On encouragera les élèves à suivre cet enseignement sur les trois années du cycle 4.
- Les élèves latinistes qui se trouvent actuellement en 5<sup>ème</sup> et en 4<sup>ème</sup> poursuivront leur apprentissage dans le cadre de l'Enseignement de complément.
- Il est possible de proposer un Enseignement de complément de grec en classe de 3<sup>ème</sup>.
- Un programme des Enseignements de complément, latin et grec, est en cours de rédaction par le Conseil Supérieur des Programmes.

### 3) L'Enseignement pratique interdisciplinaire de Langues et cultures de l'Antiquité (EPI LCA) :

- L'EPI LCA, comme les autres EPI, s'inscrit dans une démarche de projet interdisciplinaire.
- L'EPI LCA est assuré de préférence, mais pas obligatoirement, par un professeur de lettres classiques ; il peut aussi être pris en charge par un professeur de lettres modernes, ou de toute autre discipline.
- Les modalités de mise en œuvre (niveau, durée, disciplines sollicitées) sont à définir au sein du conseil pédagogique, et sont validées en Conseil d'Administration.
- L'EPI LCA a vocation à être proposé à tous les élèves de l'établissement, dès la classe de 5<sup>ème</sup>.

#### Quelques ressources officielles :

- L'organisation des enseignements :  
[http://www.education.gouv.fr/cid89292/-college-2016-l-organisation-des-enseignements-au-college-au-bulletin-officiel.html#Les\\_enseignements\\_complementaires](http://www.education.gouv.fr/cid89292/-college-2016-l-organisation-des-enseignements-au-college-au-bulletin-officiel.html#Les_enseignements_complementaires)
- Le programme du 26 novembre 2015 précise pour chaque discipline les croisements possibles avec l'enseignement du français et des Langues et cultures de l'antiquité. La partie qui concerne le cycle 4 propose des pistes pour croiser les disciplines au sein des EPI :  
<http://www.education.gouv.fr/cid95812/au-bo-special-du-26-novembre-2015-programmes-d-enseignement-de-l-ecole-elementaire-et-du-college.html>

#### Ressources de l'académie de Strasbourg :

- Rubrique « Ressources antiques pour le français » :  
<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/lettres/langues-et-cultures-de-lantiquite/ressources-antiques-pour-le-francais/>
- Les IA-IPR de Lettres mettront en ligne à partir du 10 décembre 2015 des propositions de contenus pédagogiques et d'organisation dans le dossier créé sur l'espace lettres de l'académie de Strasbourg :  
<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/lettres/informations-des-ipr/>